

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

19 octobre 2023

## **Placements : qu'est-ce qu'une diversification adéquate ?**

**Le principe de la diversification, vous en avez certainement déjà entendu parler. Il s'agit de « ne pas mettre tous ses oeufs dans le même panier » afin de répartir les risques. Cela ne signifie pas que chacun doit faire les mêmes placements. Un choix d'épargne et d'investissement est personnel : il doit être adapté à sa propre situation financière, à ses objectifs et à ses préférences en terme de risque.**

### **Une diversification adéquate, c'est une épargne bien organisée**

Une épargne bien organisée doit s'appuyer sur un budget équilibré qui intègre une capacité d'épargne stable. Elle répond d'abord à des besoins de protection (ne pas être en difficulté financière en cas de dépenses imprévues) et permet ensuite de financer différents projets à moyen ou long terme.

A chaque objectif correspond un horizon de placement et un niveau de risque adéquats.

Par exemple, si vous souhaitez disposer d'une certaine somme dans 10 ans, pour financer les études de vos enfants ou acquérir une résidence principale lorsque vous partirez à la retraite, vous choisirez un placement vous permettant de faire fructifier une épargne régulière et, selon votre tolérance au risque et votre capacité financière à prendre des risques, de l'investir dans des supports dont la durée de détention recommandée est adaptée (par exemple un fonds diversifié mixant à parts égales actions et obligations).

Il découle ainsi de vos différents objectifs une répartition globale de vos avoirs entre différents placements.

Grâce à Mon zoom épargne, notre outil de visualisation de l'épargne, vous pouvez vérifier si les durées recommandées de vos placements sont adaptées aux horizons de vos différents projets.

## **Une diversification adéquate respecte le profil de l'épargnant**

Pour limiter les risques d'un placement, un horizon de moyen et de long terme (3 à 10 ans, voire plus) est généralement recommandé. Le temps réduit le risque de perte financière et permet de se donner de meilleures chances d'obtenir un bon rendement.

C'est ainsi qu'un investisseur prudent n'investira sur les marchés financiers que s'il a du temps devant lui et s'il peut patienter sans risque d'être mis en difficultés financières en cas de baisse de la valeur de ses placements.

Et pour certains objectifs, par exemple celui de pouvoir réaliser sans crédit une acquisition immobilière prévue dans 2 ou 3 ans, un risque, même faible, de ne pas récupérer ses investissements n'est tout simplement pas envisageable, quel que soit le profil de l'épargnant.

Mon zoom épargne offre une vue globale sur l'exposition au risque de vos différents placements. Leur répartition est-elle adaptée à votre profil d'épargnant ?

## **Une vue complète pour plus de sérénité**

Souscrivant leurs placements les uns après les autres, les épargnants ne savent pas toujours très bien où ils en sont. Quelle est la part immédiatement disponible en cas d'imprévu ? Quelle est la part de leurs avoirs financiers en risque ?

Lorsque les niveaux de risque et les perspectives de rémunération de leurs placements diffèrent, les épargnants ont tendance à se focaliser sur leurs placements risqués, et ainsi à surestimer le risque global de leurs avoirs.

Seule une vue complète de son épargne permet d'estimer à sa juste valeur le risque pris avec une diversification sur les marchés financiers.

Mon zoom épargne offre un panorama de ses différents placements pour y voir plus clair.

## L'exemple d'Hugo, la quarantaine

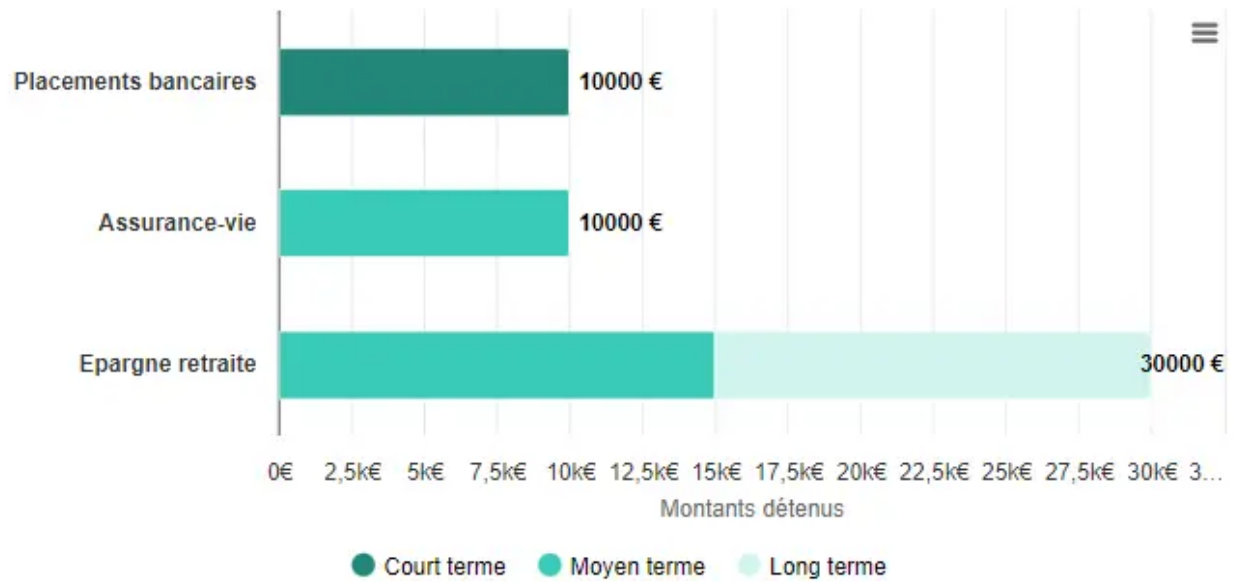
Hugo dispose de revenus nets de 3 000 euros par mois et d'un capital de 50 000 euros. Pour lui, une épargne de précaution d'environ 10 000 euros peut être considérée comme suffisante, quel que soit le montant de son patrimoine financier. C'est 20% de son épargne totale et environ 3 mois de revenus. Il conserve donc 10 000 euros sur un livret bancaire, disponibles à tout moment.

Il investit 10 000 euros dans un placement garanti destiné à financer de façon certaine les études de sa fille de 5 ans (le fonds euros de son contrat d'assurance-vie). Il lui reste 30 000 euros à investir, par exemple pour préparer sa retraite dans 20 ans. Ayant vérifié qu'il accepte de prendre un peu de risque avec cette épargne, compte tenu de cet horizon de placement, son conseiller lui propose un placement d'épargne retraite investi pour moitié en actifs garantis (15 000 euros) et pour moitié en actifs non garantis (15 000 euros dans un mélange d'actions et d'obligations).

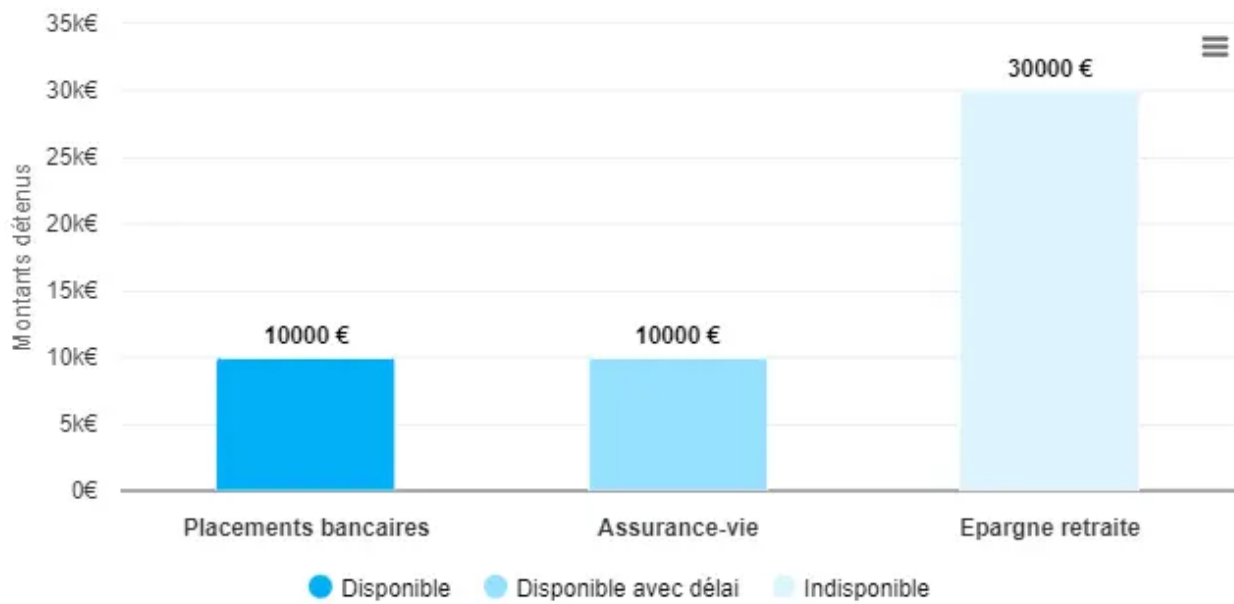
Une vue globale de son épargne lui montre qu'il a placé 35 000 euros (70% de son épargne globale) dans des placements garantis et 15 000 euros en actifs non garantis (30%), dont la valeur varie le plus souvent dans une fourchette de -10% à +10%.

Hugo peut considérer que cette diversification est adéquate compte tenu de sa situation financière, de ses différents objectifs et de son profil d'épargnant, car il supporte sereinement des fluctuations annuelles inférieures à 5% de son placement retraite qui ne correspond qu'à + ou -3% de la valeur de l'ensemble de son épargne.

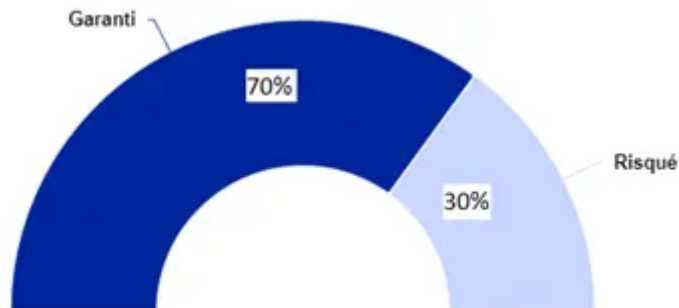
Mon zoom épargne : les placements d'Hugo selon leur horizon de placement



Mon zoom épargne : les placements d'Hugo selon leur disponibilité



Mon zoom épargne : les placements d'Hugo selon le risque



## Le recul permet de meilleures décisions

Une vision erronée de la composition de ses avoirs peut entraîner de mauvaises décisions. Seule une vue complète de son épargne permet d'ajuster la répartition si nécessaire.

Si ses objectifs et son profil le permettent, un épargnant peut décider d'augmenter une prise de risque qui lui paraîtrait trop faible par rapport à l'ensemble de son patrimoine financier. Sans recul, le même épargnant pourrait au contraire paniquer en focalisant uniquement sur la part en risque de ses placements.

Au fil du temps, même sans changement, la répartition entre les placements évolue car la part non garantie fluctue davantage que la part garantie. Il est donc recommandé de vérifier périodiquement, par exemple une fois par an, si la répartition entre les différents placements détenus demeure adéquate.

Il est possible aussi que vos objectifs financiers aient changé. C'est ce que déterminera un professionnel en vous posant des questions auxquelles il est important de répondre en toute transparence.

### Mots clés

EPARGNE DE LONG TERME

---

## SUR LE MÊME THÈME

---

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

BIEN INVESTIR

19 octobre 2023

Bien diversifier son  
épargne pour atteindre  
ses objectifs



ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

18 octobre 2023

AMF Mon zoom  
épargne



ARTICLE

BIEN INVESTIR

30 septembre 2019

Le parcours de  
l'investissement de  
long terme



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*